

*France-Soir* (18/08/10)

## **Ile-de-France – Halles : les travaux devraient reprendre**

**Après plusieurs semaines de suspension, le chantier de démolition du jardin des Halles devrait prochainement être relancé.**

C'est un nouveau coup dur pour les opposants au projet de rénovation du quartier des Halles. Hier, le tribunal administratif de Paris a en effet rejeté en référé la demande de suspension du deuxième permis de démolir du jardin, déposée il y a quelques semaines par l'association Accomplir. Déçue, celle-ci a indiqué dans la journée que les travaux de démolition « vont donc reprendre incessamment », sans toutefois donner plus de précisions. Sachant que le permis de démolir en question est exécutoire depuis lundi, le chantier pourrait, en théorie, être réouvert dès aujourd'hui après que le dernier obstacle juridique en date ait finalement été franchi avec succès.

### **343 arbres menacés d'arrachage**

Malgré ce revers, l'association Accomplir a réaffirmé que « rien ne saurait justifier l'abattage des 343 arbres » du jardin des Halles, « plantés il y a vingt ans ». Elle a une nouvelle fois pointé du doigt les faiblesses du projet de démolition validé par la mairie de Paris, s'interrogeant sur l'obstination dont ferait preuve la Ville à démolir un jardin alors « qu'elle a reconnu que le projet d'aménagement de l'architecte David Mangin menaçait la sécurité du Forum des Halles ». Ce dernier ne tiendrait en effet pas compte des sous-sols du jardin qui abritent des équipements techniques de type désenfumage et des issues de secours.

L'avocat de l'association Accomplir, Me Cyril Laroche, avait d'ailleurs demandé fin mai au préfet de la région Ile-de-France, Daniel Canepa, de déférer devant le tribunal administratif un avenant de 255.000 euros au marché de maîtrise d'œuvre que la ville a accordé à l'architecte David Mangin en avril dernier. Celui-ci serait « doublement illégal » car il violerait « à la fois le droit communautaire et le code des marchés publics ». Il se traduirait également par une augmentation de plus de 13,9% du marché initial, bouleversant ainsi l'économie générale du contrat. Cette requête est actuellement étudiée par les services de la préfecture.

Philippe Peter

*France-Soir*, mercredi 18 août 2010

<http://philippeter.wordpress.com/2010/08/18/>